

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi quatre décembre, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 30/11/2023 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Fabienne LENHOF, Thérèse CHMIELARSKI, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Absents : Jérôme COTRET donne pouvoir à Philippe PELLERIN, Carole JEUDI donne pouvoir à Jean-Jacques GAZAVE, Laëtitia DESBOIS donne pouvoir à Jean-Michel MORISOT, Jean-Jacques PANTIGNY donne pouvoir à Roger JOUANNEAU.

Secrétaire de séance : Denis SALLÉ.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Jean-Jacques PANTIGNY rejoint la séance à 19h45, le pouvoir donné à Roger JOUANNEAU est annulé.

Le procès-verbal de la séance du 06/11/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- AUTORISE M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux du commerce multiservice pour un montant total de 18 472.17 € HT (Délibération 1-1-2023-NF-037)
- ANNULE la prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (Délibération 2-1-2023-NF-038)
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre du FDSR 2024 (enveloppe socle) auprès du Département pour l'aménagement de la cuisine du restaurant et l'achat du matériel professionnel (Délibération 7-5-2023-NF-039)
- VOTE un montant de 100 euros d'aide financière au CFA BTP de St-Pierre-des-Corps (Délibération 7-5-2023-NF-040)
- ACCEPTE l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au syndicat intercommunal Cavités 37 (Délibération 9-1-2023-NF-041)
- VALIDE la date du 10 mars 2024 pour l'organisation du repas des Aînés (Délibération 8-2-2023-NF-042)

Informations et questions diverses

- Rapport d'activité 2022 CCTVI
- Rapport d'activité 2022 SET
- Enquête publique concernant la charte du Parc naturel régional
- Recrutement d'un chargé de mission GEMAPI par la CCTVI
- Vœux du maire le 20 janvier 2024 à 11h

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h50.

Affiché le 12/12/2023
Transmis à la préfecture le 12/12/2023